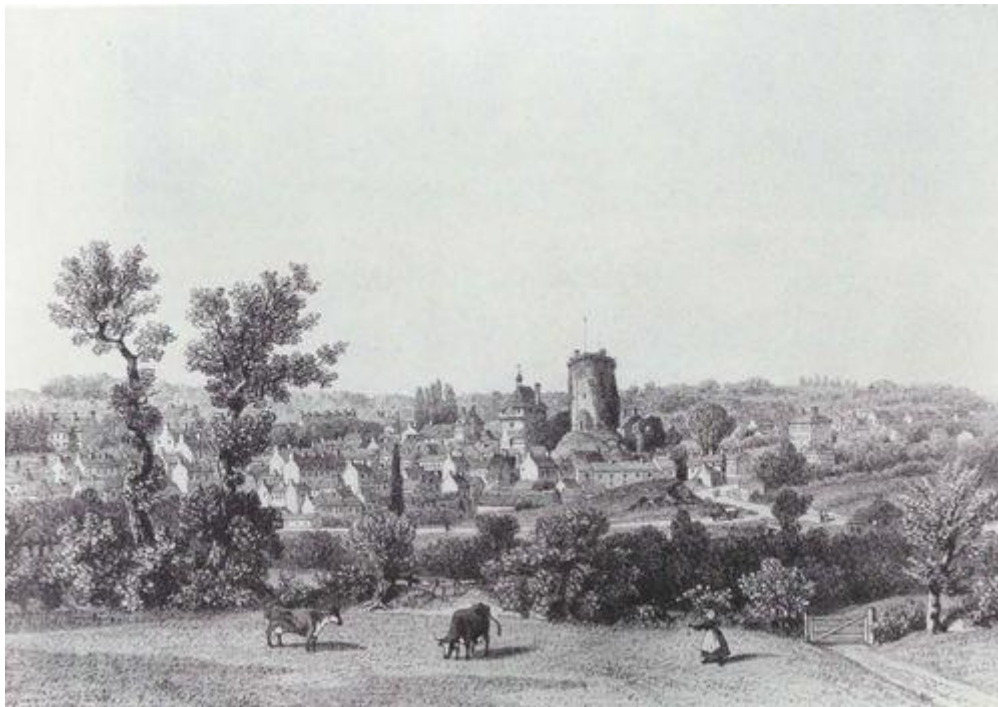


BRICQUEBEC, ASPECTS DU BOURG MÉDIÉVAL



Vue du bourg de Bricquebec, vers 1840

Implantation castrale

Comme la plupart des bourgs castraux, Bricquebec s'est développé dans une relation d'étroite dépendance vis à vis du château médiéval établi sur le site au XI^e siècle.

Les considérations d'ordre stratégique, concernant le contrôle d'axes routiers irriguant la presqu'île a contribué à déterminer le choix de cette implantation castrale. Si la ville apparaît aujourd'hui désaxée par rapport aux principales voies de communication du Cotentin, il convient d'en envisager la situation en fonction de critères de l'époque ducal. Bricquebec se situait alors au carrefour d'une voie romaine nord sud menant des Pierrepont vers Cherbourg, et d'un axe transversal jadis fort important, reliant la baie des Veys à la côte ouest du Cotentin.



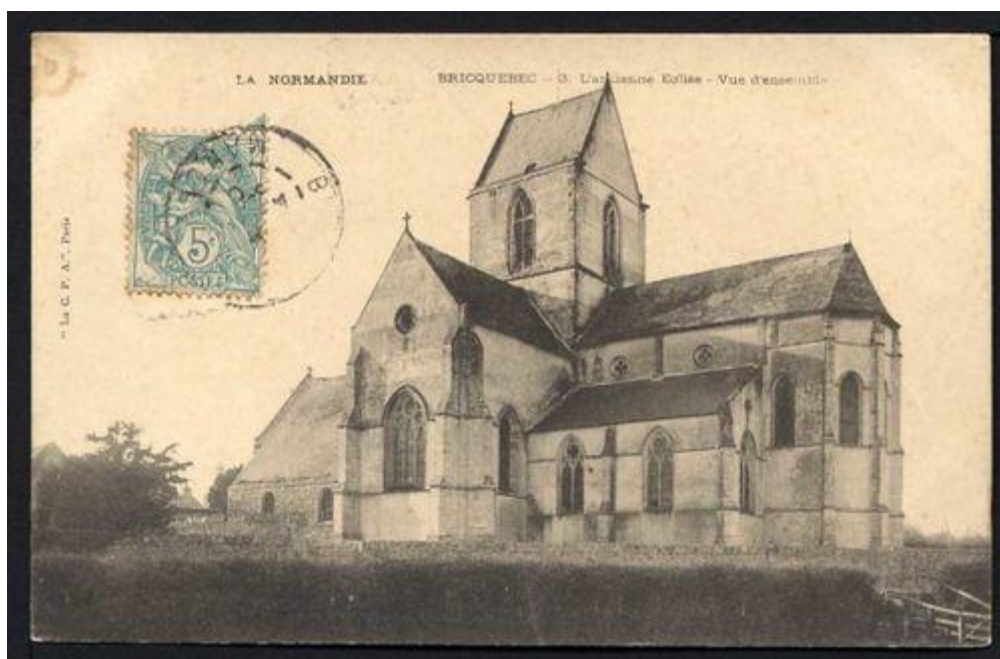
Les abords de Bricquebec d'après la carte de Mariette de la Pagerie (1689)

La paroisse et l'organisation du bourg

A Bricquebec, l'église paroissiale Notre-Dame - dont une partie des vestiges romans est encore visible - est attestée pour la première dans une charte des **environs de 1060**, sanctionnant à sa donation à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen par Robert Bertran, seigneur du lieu. La distance relativement importante qui la sépare du château est notable et il existait en outre une nette séparation entre la partie du bourg groupée autour du château et la zone d'habitat concentré auprès de l'église. Il se pourrait donc que ce « village », avec son sanctuaire et son cimetière, ait préexisté à l'implantation du château et au développement du bourg castral.

Au Moyen âge, le quartier dit « du bourg », et celui « du village » étaient en outre constitués en deux entités administratives distinctes, qualifiées de « prévotés ». Dans un document de 1275 et d'autres sources postérieures, il est également question d'un énigmatique « *burgo de Baielle* », cité parmi d'autres biens localisés sur la paroisse. Il correspond à la partie de la ville située au-delà de l'ancien passage à gué marquant la séparation entre la rue du Bourg (*auj. rue de la République*) et son prolongement anciennement connu sous le nom de « rue de Bailly » (*auj. Pierre Marie*). Outre le « village », le « bourg » et le quartier de Bailly, la paroisse de Bricquebec incluait le quartier du Foyer, hameau important qui disposait de sa propre chapelle, et le village de l'Etang-Bertran, ayant lui aussi statut de bourg.

Plus qu'une agglomération urbaine, concentrée dans un espace délimité, Bricquebec présentait donc une structure « multi-polaire » et fonctionnait en fait à l'échelle d'un vaste territoire essentiellement agricole.



Bricquebec, l'ancienne église avant sa destruction, vers 1910

Bourgs et bourgeois

On trouve dans un manuscrit rédigé en 1784 par l'archiviste de la baronnie une explication intéressante concernant l'origine du bourg de Bricquebec : « *Dans les temps reculés les seigneurs de Bricquebec propriétaires d'une terre immense par son étendue de terrain inculte, voulant se procurer des vassaux et des censitaires pour peupler le chef-lieu de leur résidence, abandonnèrent à plusieurs particuliers du terrain à Bricquebec, à titre de cens, et pour leur procurer les moyens de résider sur le lieu, ils consentirent que ces nouveaux habitants pussent prendre dans la forêt de Bricquebec le bois de charpente qui seroient nécessaire pour la construction et l'entretien de leur habitation et aussi du bois pour leur chauffage particulier* » (archives municipales).

Il faut cependant attendre la fin du XII^e siècle (1194) pour trouver, dans un acte de confirmation des biens de Robert Bertran par Richard Cœur de Lion, une mention explicite concernant le bourg de Bricquebec. Le terme de bourg (*burgum*) est également utilisé dans un acte de 1273, relatif à la vente par un particulier d'une maison « avec toutes ses quittances et ses franchises ». Bien que relativement tardif, ce document est intéressant car assez explicite sur cette notion de franchise bourgeoise, qui faisait précisément la particularité d'un bourg.

En contrepartie de ces franchises (exemption de certaines redevances, droits étendus sur les forêts seigneuriales), les bourgeois de Bricquebec étaient soumis à diverses charges. Si le devoir de guet au château était partagé avec les tenanciers d'autres paroisses environnantes, celui de participer à l'exercice de la justice seigneuriale était en revanche propre aux « bourgeois de Bricquebec et de l'Etang ».

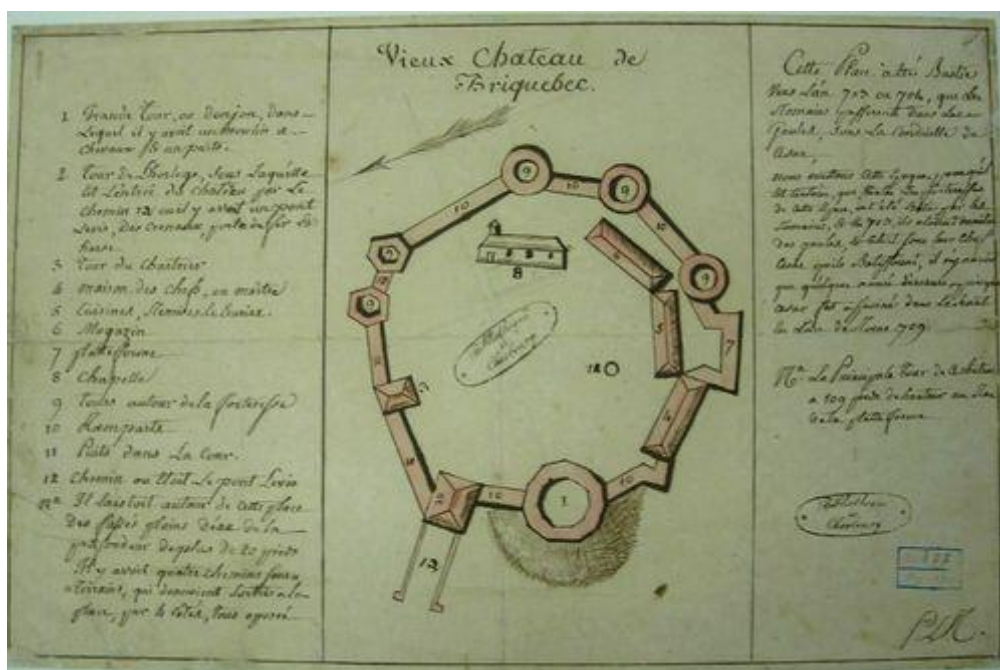
A Bricquebec, Le droit de haute justice lié à la baronnie, engageant à traiter « *toutes matières mobiles et héréditaires, criminelles et civiles* », justifiait la présence de « juges et officiers », relativement nombreux. L'administration des forêts reposait sur le verdier et des sergents à gages « *à la garde de nos dictes forêts* ». Saint-Sauveur possédait aussi un prévôt, chargé de percevoir les rentes de la baronnie, aidé de plusieurs hommes, ainsi qu'un sergent fiefé, chargé de superviser le travail des



prévôts. Ces différents ressorts administratifs et judiciaires sont à l'origine de l'éclosion d'une bourgeoisie d'office, dont le pouvoir ira en s'accroissant. Nombre de membres de ces familles d'officiers sera progressivement anobli jusqu'à la Révolution (cf. travaux de M. Jack Lepetit-Vattier).

Etablissements religieux et charitables

Outre la formation d'une paroisse, le développement des bourgs castraux tient généralement à l'implantation d'établissements religieux, venus s'ajouter au pôle initial de regroupement des populations formé par le château. A Bricquebec, les maîtres de la baronnie n'ont cependant jamais souhaité établir d'implantation plus importante que l'église paroissiale, la chapelle du château et les quelques autres chapelles dont disposaient les populations forestières avoisinantes (Saint-Blaise, Saint-Siméon, Sainte-Catherine...). Liés familialement à leur berceau augeron, les Bertran ont surtout privilégié le prieuré bénédictin qu'ils avaient fondé à Beaumont-en-Auge, auprès de leur baronnie de Roncheville et, contrairement aux barons de Saint-Sauveur, de La Haye-du-Puits ou de Hambye, ils ne fondèrent jamais d'abbaye sur leurs terres du Cotentin. Le principal établissement de la paroisse demeura donc **la collégiale du château**, regroupant trois clercs affectés à l'encadrement paroissial et à la desserte de la chapelle castrale. D'après un document de 1440 il existait aussi une maladrerie de Bricquebec, située jadis auprès de l'actuel hameau du Foyer.



Plan ancien du château montrant la chapelle castrale en élévation (coll. BM Cherbourg)

Activités marchandes

Nous ignorons la date précise de création du marché de Bricquebec, qui se tenait initialement le samedi. Sa première attestation est contenue dans un acte de 1250, indiquant que l'abbé de Montebourg s'engageait à ne point venir le troubler.

La plus ancienne foire de Bricquebec était la foire Saint-Paul attestée par des actes de 1221 et de 1255. Elle se tenait sur la côte ouest du Cotentin, sur la paroisse disparue de Saint-Paul-des-Sablons (rattachée à celle de Beaubigny). Un aveu de 1453 précise que cette foire était une « fillette de Champagne » et l'une des plus anciennes de Normandie. Elle durait de la veille de la Saint-Jean-Baptiste (23 juin) au « l'andemain du jour de saint Poul » (30 juin), soit une durée de 7 jours. Au lendemain des guerres de Religion, elle fut transférée de Saint-Paul des Sablons à Bricquebec « pour la sécurité et commodité des marchands et du commerce, ayant été volée et pillée durant les guerres civiles ».



Le marché de Bricquebec, carte postale ancienne (coll. Jacques Blin)

En 1325, Robert Bertran obtient du roi Charles IV la création de deux nouvelles foires, l'une à Bricquebec à la sainte Catherine, et la seconde à l'Etang Bertran à la Saint-Nicolas. Le maréchal Bertan avait aussi obtenu du roi la création d'une foire qui se tenait à Magneville, le jour de la Saint-Maur, et dont il fit don à Jean de Magneville en 1343. Toutes ces foires donnaient lieu à la perception de coutumes et à une redevance spécifique sur les boissons, dite « tavernage ».



La foire Sainte-Anne, carte postale ancienne

D'après des sources du XVIII^e siècle, il existait une halle « joignant le château, sur la place des buttes ». L'aveu rendu en 1723 par le Marquis de Matignon évoque « une grande place vide, et sans clôture, appelée communément la Place des Buttes, servant de champs, de lieu, et de place pour les foires ».

Deux autres halles existaient aussi sous le bâtiment de l'auditoire, « dont l'une sert aux bouchers pour étaler leurs viandes, et l'autre à mettre plusieurs sortes de marchandises pendant les foires et marchés ». Cette halle marchande abritait à l'étage le siège de la haute justice de Bricquebec, où se trouvaient « parquet, chambre de conseil, prisons et autres bâtiments et nécessaires, pour l'administration de la justice, et garde des prisonniers ». Cette halle fut transformée au XIX^e siècle en hôtel de ville mais a conservé en rez-de-chaussée des galeries commerçantes.



L'ancien auditoire devenu mairie. La maison du premier plan occupe l'emplacement des anciennes prisons

Voies de communication

Bricquebec offre un exemple remarquable de route médiévale, la « querrière Bertran », qui est attestée dans plusieurs aveux médiévaux comme appartenant en propre aux maîtres de la baronnie. Plus large que la moyenne des routes contemporaines, elle possédait plusieurs branches, dont l'une allait de Bricquebec jusqu'au passage des Veys, via Orglandes, et une autre jusqu'à Neuville-en-Beaumont, via le Pont Saint-Paul, établi sur la rivière Sye. Le nom de cet ouvrage est probablement à mettre en relation avec la principale foire médiévale de Bricquebec.

Pour leur usage propre, les barons de Bricquebec imposaient aussi à leurs tenanciers nobles du Cotentin un devoir d'aide pour le transport des denrées et des marchandises entre Bricquebec et le port de Quinéville (le *quarreium de Quinevilla*). Nous savons par ailleurs que la famille Bertran possédait une nef, la Sainte-Catherine, qu'un bourgeois de Honfleur était tenu de conduire, chaque fois que nécessaire, vers l'Angleterre.



Le havre de Quinéville servait de débouché maritime aux maîtres de la baronnie

La chaussée, le vivier et le moulin

La rue du bourg était délimitée par une chaussée, où l'on franchissait le cours de la rivière de Sye. L'aménagement de la chaussée, encore bien lisible aujourd'hui, est très représentatif de l'organisation des voiries médiévales. Celle-ci s'inscrit au point de barrage et d'une retenue d'eau, formant un petit étang qui servait au Moyen âge de vivier à poisson. Bien sûr, ce vivier appartenait aux barons de Bricquebec qui en consommaient les poissons à leur table. Ils possédaient plusieurs rivières, sur lesquelles ces pêcheries étaient nombreuses.

Les aveux médiévaux précisent : « *Esquelles rivières et en chacune d'icelles je puis avoir pescheries et y pescher ou faire pescher avec filley* ».

De l'autre côté du passage à gué, cette chaussée alimentait un important moulin seigneurial, autre propriété des barons de Bricquebec, où vivait et travaillait un meunier « fieffé ». Dans la société médiévale, les habitants du bourg étaient « moûtains » aux moulins du seigneur, c'est-à-dire qu'ils étaient obligés sous peine d'amende d'y venir faire moudre leur blé ou autres céréales, moyennant un paiement en nature, correspondant généralement au 10^e ou au 12^e de leur production. Bien souvent, les bourgeois étaient aussi soumis à des devoirs d'entretien du moulin, de la chaussée et de la rivière. A Bricquebec comme ailleurs, ils devaient en changer les meules et aller chercher ces dernières jusqu'aux principaux ports voisins.



Retenue d'eau des anciens moulins, d'après une carte postale ancienne

Un aveu de 1456 précise en particulier : « *Et à cause ded. Moullins m'appartiennent et sont deubz plusieurs services particuliers, tant de charriages de meulles au grain, réparations de chaussée, (lacune) : Et sont tenus mes hommes de mad. Seigneurie subjectz aller faire moudre leurs bleds ausd. Moulins, sous peine de forfaiture* ».

A côté du moulin à céréales existait aussi un moulin à foulon, servant à la confection des draps et autres textiles, fabriqués à partir de lin ou de chanvre. Celui-ci est mentionné dans un acte de 1487, mentionnant la fief au profit de Colin Rouxel par Guyon d'Estouteville d' « *un moulin assis au dit lieu de Bricquebec nommé le moulin foulleur* ». Il précise que « *Lequel moulin iceluy preneur pourra mettre en réparation pour fouller draps et piller chanvre* ». Cette fief fut consentie pour « de 47 sols, 6 deniers tournois et "deux videquos (sortes de coqs de bruyères) par chacun an de rente ».

D'autres moulins servaient enfin pour le brassage de la bière (à partir d'orge) et pour la fabrication du tan, à partir d'écorce de chêne, que l'on utilisait pour le travail du cuir, dans les tanneries.